

Déclaration des principes directeurs pour l'avenir de la lutte anti-dopage

Principes directeurs pour l'avenir de la lutte contre le dopage

Le Code mondial antidopage (le Code) est garant de l'esprit sportif et repose sur des valeurs telles que l'excellence, le fair-play, l'honnêteté, le travail d'équipe, la solidarité et l'épanouissement. Il constitue le fondement du sport en tant que vecteur d'unité par-delà les frontières et capable façonner les futures générations et les sociétés de demain. Les menaces qui pèsent sur l'intégrité du sport sont en constante évolution, comme en témoignent les situations dans lesquelles des organisations nationales anti-dopage (ONAD), des gouvernements et le mouvement sportif lui-même peuvent être amenés à saper leurs propres politiques d'intégrité ; il est donc crucial d'améliorer constamment le système antidopage. Dans cette optique, les organisations nationales antidopage, les différents signataires du Code mondial, l'Agence mondiale antidopage (AMA) et les autres parties prenantes de la lutte contre le dopage doivent assurer la qualité et le leadership du mouvement pour un sport sans dopage.

La lutte contre le dopage est un domaine complexe, dans lequel des compétences spécialisées en matière juridique, scientifique, médicale, d'enquête, de psychologie et de politique sportive jouent un rôle essentiel. Cette lutte contribue à protéger le sport, mais crée en même temps une position vulnérable pour les sportifs et les autres acteurs, qui supportent la charge des défaillances potentielles du système antidopage. Par conséquent, tous les acteurs de la communauté antidopage ont l'obligation d'établir, de faire respecter et de maintenir les normes les plus élevées en matière de protection de l'esprit du sport et des droits des sportifs et des autres acteurs du mouvement.

Les sportifs et les parties prenantes associées devraient jouir des mêmes droits et libertés dans le ur pratique professionnelle que ceux dont ils jouissent dans la société en général. Il est donc impératif que leurs droits soient préservés dans le contexte de la lutte contre le dopage. Compte tenu de la nature intrusive de la lutte contre le dopage, les organisations chargées de fixer les règles et les normes en la matière devraient faire l'objet du même niveau d'examen que les organismes publics des pays démocratiques. La conformité devrait être utilisée comme un outil pour garantir et améliorer la qualité - de manière impartiale, égalitaire et totalement transparente pour l'ensemble de la communauté antidopage.

L'AMA est l'acteur mondial pour des politiques antidopage fortes et efficaces. Une AMA forte et indépendante est une condition préalable à la poursuite efficace d'un sport sans dopage et à l'instauration de règles du jeu équitables au niveau mondial. Depuis la création de l'AMA, le mouvement mondial de collaboration pour un sport sans dopage a fait des progrès considérables. Tous les acteurs doivent continuellement s'efforcer de s'améliorer et d'améliorer leur travail à la lumière d'évaluations honnêtes de l'efficacité et à la lumière des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gouvernance. À l'instar de la mentalité d'un athlète, l'amélioration continue devrait être un objectif quotidien pour tous les professionnels de la lutte contre le dopage. Grâce à des efforts alignés et collaboratifs, le mouvement mondial pour un sport sans dopage devrait être renforcé sous de nombreux aspects afin d'être mieux préparé pour les défis qui s'offrent à lui.

En tant que signataires du Code, nous nous engageons à respecter les principes directeurs suivants, que nous promouvons et renforcerons également dans les futures révisions du Code et dans les futures réformes liées à la lutte contre le dopage :

1^{er} principe directeur : La lutte contre le dopage est axée sur la protection des droits, des carrières, de la santé et de la sécurité des sportifs, qui sont le principal objectif de la lutte contre le dopage - la voix des sportifs devrait donc occuper une place prépondérante dans la lutte contre le dopage, reflétant leur importance et témoignant du respect pour le poids des responsabilités qu'ils assument au nom du sport propre.

Déclaration des principes directeurs pour l'avenir de la lutte anti-dopage

Par conséquent, les sportifs devraient avoir le droit d'élire leurs propres représentants au sein des organes de représentation et pouvoir donner leur avis sur tous les nouveaux développements en matière de gouvernance et de fonctionnement de la lutte contre le dopage. La loi sur les droits antidopage des athlètes, y compris les "droits recommandés aux athlètes", devrait être intégrée au Code et rendue obligatoire pour tous les signataires du Code.

2^{ème} principe directeur : Tout sportif a droit à une justice fondée, comme norme minimale, sur les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention européenne des droits de l'homme.

Par conséquent, les enquêtes devraient être objectives afin de garantir une procédure régulière et les audiences devraient être suffisamment transparentes pour permettre l'accès à un contrôle public de la procédure. En outre, la transparence devrait être assurée en ce qui concerne la publication de la jurisprudence, la sélection des arbitres et des panels d'audience, ainsi que le financement des procédures, qui devrait être totalement indépendants, sur le plan opérationnel, du mouvement sportif et des organisations antidopage. La proportionnalité devrait être intégrée dans tous les aspects de la lutte contre le dopage afin de garantir la légitimité des règles et des mesures et leur acceptation par ceux qui y sont soumis.

3^{ème} principe directeur : L'amélioration permanente de la dissuasion, des programmes ciblés et de l'engagement des sportifs est la clé d'une approche efficace des programmes d'éducation et de prévention dans la lutte contre le dopage.

Par conséquent, nous accueillons favorablement le nouveau Standard international pour l'éducation et nous nous engageons à assurer une éducation spécifique au sport, adaptée au sport et au niveau du sportif, dans le cadre d'une approche globale de la lutte contre le dopage. Les éducateurs qui dispensent une éducation antidopage doivent faire preuve de connaissances et de compétences pédagogiques appropriées en matière de lutte contre le dopage. Les organisations anti-dopage ont déjà l'obligation d'assurer la coordination et la collaboration, et devraient en outre assurer le soutien de tous les signataires concernés et des autres organisations sportives afin de réaliser des programmes d'éducation et de prévention réussis.

4^{ème} principe directeur : La bonne gouvernance des signataires du Code, à l'AMA et dans toute autre institution ou organisation impliquée dans la lutte contre le dopage est une condition préalable à une communauté antidopage crédible et digne de confiance.

Par conséquent, nous saluons le "Guide pour l'indépendance opérationnelle des organisations nationales antidopage (ONAD)" de l'AMA, qui devrait être renforcé et appliqué à toutes les activités antidopage. La lutte contre le dopage doit être protégée contre l'influence indue d'intérêts autres que la protection d'un sport propre et honnête. Afin d'éviter la méfiance et les malentendus, la transparence et une large participation des points de vue devraient être assurées dans tous les processus décisionnels, lorsque cela ne porte pas atteinte à l'intégrité des activités antidopage. Les conflits d'intérêts et de loyauté doivent être évités à tous les niveaux et des politiques de gestion de ces conflits doivent être en place dans tous les signataires, à l'AMA et dans toute autre institution ou organisation impliquée dans la lutte contre le dopage, afin de garantir que les décisions sont prises dans le meilleur intérêt de la lutte contre le dopage.

Déclaration des principes directeurs pour l'avenir de la lutte anti-dopage

5^{ème} principe directeur : Tous les acteurs de la lutte contre le dopage doivent garantir l'excellence, la responsabilité et la transparence en mettant en œuvre les plus hauts standards de qualité et d'innovation dans une quête ambitieuse d'un sport propre et honnête.

Par conséquent, les signataires du Code et l'AMA devraient coopérer entre eux et avec d'autres parties prenantes pour éviter la duplication des efforts dans le domaine de la science, de la recherche et du développement. Parallèlement, les signataires du Code et l'AMA doivent s'efforcer d'atteindre la qualité en s'améliorant continuellement et en développant, partageant et adoptant rapidement de nouvelles technologies, méthodes et approches de la lutte contre le dopage. La qualité consiste à fixer un objectif ambitieux, mais aussi à garantir des conditions de concurrence équitables en élevant le standard minimum pour toutes les organisations impliquées dans la lutte contre le dopage. Les signataires du Code devraient se soutenir mutuellement dans le renforcement des capacités et l'échange des meilleures pratiques.

6^{ème} principe directeur : La séparation des pouvoirs, avec une répartition claire des rôles et responsabilités des fonctions législatives, exécutives et judiciaires, est une condition préalable à la responsabilité entre ces fonctions.

Par conséquent, la séparation des pouvoirs par la création d'un système d'équilibre des pouvoirs au sein de la communauté antidopage doit être mise en place, avec un pouvoir législatif largement représentatif, ainsi que des pouvoirs exécutif et judiciaire séparés, indépendants, impartiaux, apolitiques et indépendants des intérêts politiques autres que ceux de l'antidopage et du sport propre. Dans le même temps, il convient d'éviter la multiplication des fonctions et les doubles emplois entre les fonctions.

Nous appelons tout le monde - athlètes, ONAD, laboratoires, autorités publiques, organisations sportives, médias, sponsors, et toute autre organisation ou personne impliquée dans le sport et la lutte contre le dopage - à soutenir, promouvoir et mettre en œuvre ces 6 principes directeurs pour l'avenir de la lutte contre le dopage.